EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN

Séance du 7 mars 2024 Délibération n° 2024/04

Le sept mars deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame GUILLOT Annie, en séance ordinaire

Nombre de conseillers :

En exercice: 10
Présents: 8
Votants: 8
Pour: 9
Contre: 0
Abstention: 0
Quorum: 6

<u>Présents</u>: SOUSSIN Jean-Michel, ROUIL Céline, CADOT Matthieu, GUILLOT Annie, TRAIN Francis, DUPONT Anny-Claude, VINET

Freddy, NICOLAS Emmanuel

Absent(e): MAIRAND Cécile (excusée - pouvoir ROUIL Céline),

GRIFFON Charlène

Secrétaire de séance : CADOT Matthieu	Séance ouverte à : 18h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	<u>Télétransmission en Préfecture le</u> : ଥିତ . ୦୫ . ୧୦୧୯
<u>Convocation envoyée le</u> : 27 février 2024	AR Préfecture : 017-251702569-20240307-2024_04-DE
Affichage de la convocation le : 27 février 2024	Date de publication sur le site internet :

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical:

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 245,42			19 432.86	5 245.42	19 432.86
Opérations de l'exercice	0,00	9 933,31	235 224.05	227 281.78	235 224.05	237 215.09
Totaux	5 245,42	9 933,31	235 224.05	246 714.64	240 469.47	256 647.95
Résultat de clôture		4 687.89		11 490.59		16 178.48
Restes à réaliser				A state of contract to the second		De Trick Links
Résultats définitifs		4 687.89		11 490.59		16 178.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN

com 7 m roul	Constate la concordance, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des ptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le lars 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de ement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux érents comptes ;
3	Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
④ [Décide d'annuler les crédits suivants
(S) V	ote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits. Pour copie conforme :

Le Président, Jean-Michel/SOUSSIN Le secrétaire de séance, CADOT Matthieu

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.